CTSD 6 septembre 2021, ajustements de rentrée dans le 1er degré.

➢ **Présents** :

- **administration** : M. le DASEN (C. Mauny), Mme et M. le DAASEN (Raymond D. et Gerones Troadec V.), Mme la SG34 (N. Masneuf), DIMEF (G. Munier et P. Capdeville)
- **OS** : FSU, FO, SNALC, SNE, UNSA, SUD

➢ **Déclarations liminaires** : FSU, SNALC, SNE.

➢ **Réponses du DASEN** aux déclarations :

- Il laisse le national de côté notamment l'actualité des Bouches du Rhône (choix des enseignants par le directeur).

- Concernant la crise sanitaire : le DASEN intervient en affirmant que nous tendons tous, lui et les OS, vers un service public de qualité même si nous n'avons pas les mêmes analyses ou points de vue. Cette finalité nous réunit. Mr le DASEN reconnaît qu'à tous les échelons du service éducatif, tout le monde a contribué, pour faire face à cette situation inédite, et a participé à son niveau aux changements dus à la crise. Il reconnaît la capacité de chacun à s'adapter et ce à tous les niveaux. Aujourd'hui, la situation sanitaire est la suivante : le taux de vaccination chez les 12/17 ans est élevé dans le 34 (plus des deux tiers de cette population) ; le taux d'incidence, qui était à plus de 600 il y a 3 semaines, est aujourd'hui à 248. Il reconnaît que cela reste très élevé mais les positionnements ne sont pas les mêmes qu'il y a 18 mois. Il y a une capacité à s'adapter à la situation.

Pour les remarques que relèvent le SNALC : il pense qu'il y a une impossibilité de trouver la directive qui conviendra à tous les contextes. Il réitère sa confiance en la capacité des directeurs ou CE à colorer les directives nationales au vu des contextes locaux.
Il affirme qu'il n'est pas demandé d'établir des listes d'enfants vaccinés ; elles ne doivent pas être faites. La meilleure des solutions est recherchée par rapport à la situation traversée. La consigne donnée est claire : les CE du 2nd degré ont eu pour communication de se mettre en rapport avec le centre de vaccination le plus proche pour organiser la vaccination des élèves. Forcément, pour l'organiser, le CE doit identifier les élèves volontaires. Par ailleurs, une anticipation du plan de continuité est peut-être visée par les établissements ayant demandé le statut vaccinal des élèves.

⇨ L'avis du SNALC : ce n'est pas demandé mais on le fait… et on y trouve des raisons au détriment du droit au secret médical, par ailleurs reconnu par l'administration. Il est pourtant bien différent de

récolter des formulaires complétés par les parents volontaires pour faire vacciner leurs enfants, et de faire lever la main en classe aux élèves non vaccinés…

- à propos des PIAL : communication de la cartographie des 90 PIAL à venir... Cela prend du temps... Le DASEN affirme ne pas retarder la communication à dessein.

⇨ L'avis du SNALC : cette non communication n'est pas rassurante et le dialogue avec les OS inexistant sur cette question des PIAL. Nous avons pourtant des situations concrètes à présenter.

Le DASEN indique par ailleurs qu'un point de situation avec les personnels d'encadrement sera fait concernant les PIAL (toujours sans les OS…). Par ailleurs, l'équipe ASH va effectuer un diagnostic précis des PIAL. Ils seront force de proposition pour les points d'amélioration et d'inflexion afin que la prise en charge soit plus efficiente.
Le DASEN précise que pour les élèves bénéficiant de notifications mutualisées, l'objectif est que l'élève ait moins besoin de l'AESH au fil du temps. Les notifications individualisées ne répondent pas aux mêmes objectifs.

➢ <u>Interventions des OS :</u>

- Les ZIL et brigades ont été appelés sur des remplacements longs dès la rentrée. Cela engendre des difficultés pour les directeurs, seuls durant cette rentrée. Ces ZIL et brigade, mobilisables en début d'année ne sont pas là y compris pour organiser les évaluations. Il y a une réelle inquiétude.

L'administration répond que des TRZIL sont d'ores et déjà placés. 25 contractuels ont été recrutés dès la rentrée. Le DASEN ne souhaite pas entendre que ces contractuels ne sont pas formés. Il affirme que les services ne mettent pas n'importe qui devant nos élèves : les contractuels sont au même niveau que les stagiaires selon lui. La DSDEN entretient des contacts avec la FDE, examine les candidatures, mène des entretiens avant de valider un candidat. Ce sont des étudiants engagés dans des études pour être enseignant pour la plupart.
La situation au niveau du remplacement est suivie. Il rappelle aussi qu'il y a eu une augmentation du volume de remplacement sur les décharges des directeurs d'écoles de 1 à 3 classes et cela est acté (pas de retour en arrière là-dessus).

- Plusieurs OS, dont le SNALC considèrent que les PIAL sont synonymes de mutualisation de moyens et craignent la restriction de ces moyens. De plus, les PIAL sont déficitaires en personnels pour beaucoup. Peu de PIAL étaient en effet au complet à la réunion de mercredi dernier.

Le DASEN répond que chaque année, des moyens ont été dédiés à la création de postes d'AESH. Comme les notifications arrivent au fil de l'eau, sans doute manquera-t-il quelques moyens et des ajustements seront à faire en fonction des PIAL. Ce n'est pas en tout cas une restriction puisque les moyens augmentent.

➢ **Ajustements de la carte scolaire du premier degré:**

1. Les ouvertures reportées à la rentrée 2022 (situation appréciée au CTSD hiver 2022) :

- St Geniès des Mourgues (28/classes). C'est une école favorisée, c'est pourquoi le DASEN n'est pas favorable à l'ouverture. Il juge la situation non urgente.

- St Clément : 28/classe. Cette école n'est pas en cumul de difficulté. Le maire est d'accord pour attendre la rentrée 2022.

- Cournonterral : élémentaire 15 classes (28/classe). Les doubles niveaux sont peu probables au vu de la structure et cette école est en moindre cumul de difficulté.

- Restinclières : primaire à 12 classes (28/classe). C'est l'école la moins en cumul de difficultés des écoles sous surveillance.

- Baillargues : 27.5/classe. Cumul de difficulté moindre.

- Castelnau : pas de remontées d'IEN / directeurs / mairies.

- Bessan élémentaire : 12 classes (27/classe).

- Gd Tamaris Lattes (27/classe).

- Petit Prince Espondeilhan : pas d'urgence (27/classe).

- Casimir Péret Béziers : cette élémentaire a 10 classes (26.5/classe). Pas d'urgence pour le DASEN. Un travail plus global sur la commune doit être mené.

- St Brès (élémentaire) : pas d'urgence mais le DASEN reconnaît quelques complexités sur cette commune en surveillance.

- St Aunès Dubout + Lunel Viel Gustave Courbet : pas de cumul de difficulté. Environ 26 /classe.

- Louise Michel Lunel (25/ Classe) et GS à 24.

- Marie Curie Béziers.

- Pas de situations sur les REP Montpellier catastrophique ou en tension.

- St Paul et Valmalle (28/classe, 7 classes). C'est une commune qui n'est pas en grand cumul de difficulté. Elle est néanmoins en expansion et une analyse sera menée en 2022.

2. Les ouvertures actées :

- La Chevalière Béziers centre élémentaire (5 classes avec 29 élèves en moyenne). Local disponible. Avec ouverture : 24 / classe. Cumul de difficulté important au vu du 34.

- Plaissan : une primaire de 7 classes (28/classe). Le local est disponible pour l'accueil d'une classe supplémentaire. Il y a un peu plus de cumul de difficultés que d'autres écoles en surveillance

- Marsillargues : il y a déjà eu une ouverture en février mais l'augmentation des effectifs se poursuit. Des classes sont délocalisées au collège. Ce n'est pas une commune des plus en difficulté. Il y a 27.5 élèves/classe et avec ouverture nous passerons à 26 par classe : les effets ne seront pas très visibles mais il y a une possibilité d'accueillir une nouvelle classe au niveau de l'un des sites.

- Jacques Prévert de Pézenas (7 classes avec des élèves qui ne sont pas encore revenus des pays du Maghreb et un cumul de difficultés qui commence à être plus important).

- Senghor, Montpellier est un peu plus en tension que les autres maternelles : le DASEN a décidé une ouverture de dédoublement. Ce poste sera confirmé en 2022.

- l'école de Bessan vit un yoyo de cartes scolaires depuis 2 rentrées (ouverture rentrée 2020, perte 20 enfants en juin aux inscriptions, et 21 nouvelles inscriptions durant l'été). Elle comprend une ULIS avec 13 élèves.

3. Les fermetures envisagées mais non actées :

- Jean Monnet Mauguio (21), pas de cumul de difficultés. Déjà des fermetures sur les rentrées précédentes. On verra à la carte scolaire de 2022. On laisse en l'état.

- Marie Curie Palavas (23). Idem Mauguio.

- St Paul et Valmalle : les possibilités de répartition sont limitées car elle a 7 classes uniquement. De plus les logements augmentent.

- Qu'en est-il de St jean d'Ormesson ? Les services indiquent une baisse d'effectifs. Le DASEN prévoit un travail avec la mairie pour voir la globalité de la commune. Au prévisionnel : 27.4 /classe et il manque une trentaine d'élèves au comptage de septembre.

- Benoîte Groulte : 29.2 en élémentaire, 29 dès le CP pour des classes à 26 ou 27 en maternelle. Les services étudient la moyenne sur la primaire. Un point de situation global sera fait en septembre avec la mairie pour l'ensemble de la commune de Montpellier.

4. Les fermetures effectives :

- Maternelle Michelet de Sète : la commune et l'équipe s'y attendent (de 17 élèves /classe, ils passent à 22 avec cette fermeture). Un travail d'accompagnement est fait.

TOTAL => 6 ouvertures et 1 fermeture (Pas de vote.)

➢ **Point sur le second degré :** Ajustements effectués en juin et juillet :

- 1 classe de 5ème aux Aiguerelles ;
- 1 classe de 6ème St Jean de Védas ;
- 1 classe de 6ème Frédéric Mistral Lunel ;
- 1 classe de 3ème Baillargues ;
- 1 classe de 6ème Paul Valéry Sète ;
- 1 classe de 6ème Marcel Pagnol ;
- 1 classe de 6ème St André de Sangonis ;
- 1 classe de 4ème Montarnaud ;
- 1 classe de 3ème à Cazouls les Béziers

TOTAL = 9 divisions ouvertes. Pas d'ajustements en septembre et pas de fermeture non plus. L'objectif a été d'ouvrir en juin et juillet car quand les décisions sont tardives, cela engendre des difficultés pour les établissements. Par ailleurs, quelques transferts de divisions (sans impact sur DG) ont été faits en interne (Mèze, Florensac, Jeu de Mail Mtp). Quelques ajustements en heures statutaires sont encore en cours. Les heures dues à l'exercice sur des communes différentes seront injectées quand les VS seront signées.

➢ **Questions diverses :**

Certaines ont été traitées durant les échanges, le DASEN n'y reviendra pas.
- Désistements de PES ? M. le DASEN indique 2 désistements stagiaires qui ont été compensés par l'appel sur listes complémentaires. Il y a cette année 154 PES dans le 34, 60 alternants et 48 SIPA (licence ; stage d'immersion de pratique accompagnée).

- Postes RASED sur la circonscription de Béziers sud ? M. le DASEN répond qu'aucune décision n'est prise pour le moment. 90 postes de RASED sont actifs dans le 34 et 70 PSY. Le DASEN réitère sa volonté de reprendre en mains les RASED pour poser les choses. Les articulations avec les autres acteurs et les pratiques professionnelles doivent être discutées.

- Réunion avec la MDA et l'ARS ? Le DASEN répond qu'une rencontre avec la MDA a eu lieu mais l'ARS est actuellement trop prise par la crise sanitaire et non disponible en ces temps. Un point sera transmis quand elle aura eu lieu.

- Enseignants CASNAV ? Les services indiquent que la volumétrie a évolué de +0.5 dans le premier degré et +0.25 dans le second degré. Ce sont des HS aux enseignants volontaires prioritairement.

- Heures restantes pour le 2nd degré ? pour le moment, les heures statutaires sont en cours d'attribution. M. le DASEN aborde la situation des Aiguerelles qui manifeste : si on compare par rapport à d'autres collèges, leur vie scolaire est un peu plus dotée que la dotation théorique ; ils se plaignent d'effectifs trop lourds mais quand le collège de Port Marianne ouvrira, ils manifesteront contre les fermetures. Ils perdent leur crédibilité. S'il y a des heures restantes, elles seront allouées pour soutenir des projets, des actions... De plus ces heures sont dotées pour un an et pas davantage.

- Les Matelles, maternelle : 1 enseignante est arrivée et sa salle de 25m² seulement ne dispose d'aucun mobilier. M. le DASEN va regarder la situation.

- Combien de TER sont d'ores et déjà sur des remplacements à l'année ? réponse du DASEN : 30.

- Remplacement sur les circos de Béziers ? Pas de moyens supplémentaires prévus sur ZIL Béziers maintenant.

- gestion des absences enseignants ? Le DASEN privilégiera les ZIL quand structurellement c'est difficile dans une école. Sinon, il y aura répartition dans les autres classes en veillant à limiter les brassages. Donc pas de changements de classe pour les élèves de jour en jour.

- Gestion du problème médiatisé de Saussan ? Le DASEN indique que les parents à l'initiative du mouvement ont été informés par des enseignants de certaines choses qui se seraient passées. Le personnel visé a un déficit visuel et a une aide humaine sur son temps de travail. Le personnel a fait l'objet de plaintes ce qui a engendré une enquête administrative et une procédure de justice avec un classement sans suite. La nature de la plainte est donc nulle et non avenue.
Le DASEN fait ce rappel : tout enseignant est fonctionnaire d'état et a le devoir de respecter certains principes. La communication des enseignants à l'origine du mouvement pose souci. Le DASEN condamne ces rumeurs et factuellement, aucun parent ne peut reprocher de fait répréhensible à cette enseignante. L'école ne fonctionne pas, l'équipe est fragilisée, les enfants sont hors de l'école. Il a eu un discours de soutien aux enseignants lors de sa visite. Il défend les valeurs du service public et les parents n'ont pas à choisir les enseignants de leurs enfants. Le conseil donné à l'équipe est d'être collectivement soudées.
Après il faut gérer l'urgence de la situation : les élèves ne sont pas en classe, et c'est inadmissible ; il faut s'assurer que cette école fonctionne et un accompagnement de l'enseignante victime de cette démarche sera mis en place. Objectif 1er = les élèves.
M. le DASEN prévoit un accompagnement de l'enseignante qui ne pourra sans doute pas être maintenue sur ce poste, de la directrice pour remise en route de l'école, des enseignantes…
Le SNALC manifeste son étonnement : la protection des personnels passerait par le fait de déplacer le personnel donc, au mépris de son droit au mouvement (elle venait d'arriver sur le poste) ...
L'administration considère que la santé de la personne sera à considérer avant le statut. La situation va être appréciée avec la Rectrice.

snalc
de l'école au supérieur